



## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Mardi 18 mars 2025

Commune de Léaz

**Présents :** Christine BLANC - Valérie MAYOR - Valérie LOUBET - Kévin FAVRE -

**Absents excusés :** Séverine VIRLOUVET donne pouvoir à Valérie MAYOR - Emelyne ETIENNE donne pouvoir à Kévin FAVRE

**Absents :** Nicolas BUGNOT - Pierre-Luc CHATAIGNON - Loïc NORMANT - Johann BRESSON - Christophe ETIENNE-AUGUSTIN

**Début de séance :** 9H00

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 02/12/2024 : à l'unanimité

Désignation du secrétaire de séance : Valérie Mayor

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du lundi 10 mars 2024 à 20h00, le Conseil municipal, conformément à la loi, délibère quelque soit le nombre de membres présents.

### ORDRE DU JOUR

Madame la Maire informe le conseil que la délibération Don de solidarité à la Commune de Farges pour la réfection partielle de la route du Col du Sac est retirée : des discussions sont en cours avec la CAPG à ce sujet.

### DELIBERATIONS

#### DELIBERATION 01/2025 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COLLECTIVITE

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique et notamment son article L313-1,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le **18 septembre 2023**,

Madame la Maire explique qu'il est nécessaire de modifier le tableau des emplois permanents pour les raisons suivantes :

- La réorganisation du service périscolaire à la suite du départ à la retraite d'un agent d'animation et à la prochaine ouverture de classe à la rentrée de septembre 2025.
- Le remplacement du chargé d'accueil en bibliothèque qui part en retraite au 1<sup>er</sup> mai 2025.
- La mise à jour des intitulés des emplois des agents de la commune afin qu'ils soient conformes à leurs fonctions.

Madame la Maire propose de fixer le tableau des emplois permanents de la collectivité comme suit :



**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Mardi 18 mars 2025**

Commune de Léaz

<b>EMPLOIS FONCTION</b>	<b>Cadre emploi</b>	<b>Grade rattaché à l'emploi</b>	<b>Temps de travail</b>	<b>Date</b>
<b>Secrétaire de Mairie</b>	Adjoint administratif	Adjoint ; adjoint principal de 2ème classe ; adjoint principal de 1ère classe ;	TC 35h / 35 h	01/04/2025
<b>Agent accueil polyvalent</b>	Adjoint administratif	Adjoint ; adjoint principal de 2ème classe ; adjoint principal de 1ère classe	TC 35h / 35 h	01/04/2025
<b>Chargé ou chargée d'accueil en bibliothèque</b>	Adjoint administratif	Adjoint ; adjoint principal de 2ème classe ; adjoint principal de 1ère classe	TNC 13h / 35h	Suppression le 30/04/2025
<b>Chargé ou chargée d'accueil en bibliothèque</b>	Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine ; adjoint de patrimoine principal de 2ème classe ; adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	TNC 15h / 35h	Création le 16/04/2025
<b>Agent technique voirie espaces verts</b>	Adjoint technique	Adjoint ; adjoint principal de 2ème classe ; adjoint principal de 1ère classe	TC 35h / 35 h	01/04/2025
<b>Agent technique voirie espaces verts</b>	Adjoint technique	Adjoint ; adjoint principal de 2ème classe ; adjoint principal de 1ère classe	TC 35h / 35 h	01/04/2025
<b>Agent technique polyvalent saisonnier</b>	Adjoint technique	Adjoint ; adjoint principal de 2ème classe ; adjoint principal de 1ère classe	35/35 2 mois/an	01/04/2025
<b>Agent technique polyvalent</b>	Adjoint technique	Adjoint ; adjoint principal de 2ème classe ; adjoint principal de 1ère classe	TNC 12h / 35h	Modification 01/04/2025
<b>Agent technique polyvalent</b>	Adjoint technique	Adjoint ; adjoint principal de 2ème classe ; adjoint principal de 1ère classe	TNC 10h / 35h	
<b>Agent technique polyvalent</b>	Adjoint technique	Adjoint ; adjoint principal de 2ème classe ; adjoint principal de 1ère classe	TNC 8.26h / 35h	
<b>ATSEM</b>	ATSEM	ATSEM	TNC 32.5h / 35h	Création le 01/04/2025
<b>Adjoint d'animation</b>	Adjoint animation	Adjoint ; adjoint principal de 2ème classe ; adjoint principal de 1ère classe	TNC 32.5h / 35h	Suppression le 31/03/2025
<b>Agent animation polyvalent</b>	Adjoint animation	Adjoint ; adjoint principal de 2ème classe ; adjoint principal de 1ère classe	TC 35h / 35 h	
<b>Agent animation polyvalent</b>	Adjoint animation	Adjoint ; adjoint principal de 2ème classe ; adjoint principal de 1ère classe	TNC 28h / 35h	
<b>Agent animation polyvalent</b>	Adjoint animation	Adjoint ; adjoint principal de 2ème classe ; adjoint principal de 1ère classe	TNC 26.25h / 35h	
<b>Agent animation polyvalent</b>	Adjoint animation	Adjoint ; adjoint principal de 2ème classe ; adjoint principal de 1ère classe	TNC 15h / 35h	Modification 01/04/2025



## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Mardi 18 mars 2025

Commune de Léaz

**Le conseil, après avoir entendu l'exposé, à l'unanimité**

- **FIXE** le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

### DELIBERATION 02/2025 - DISTRACTION DE 3 PARCELLES DE LA FORET COMMUNALE DE LEAZ

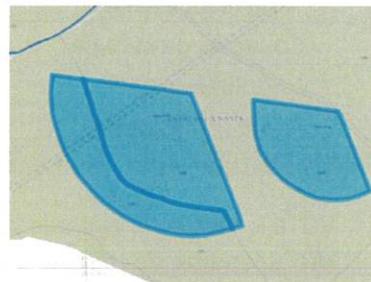
Madame la Maire indique que la commune de Léaz a cédé 3 parcelles relevant du régime forestier à la Communauté d'agglomération du Pays de Gex : Ces parcelles sont celles qui accueillent les captages d'eau potable de Grésin. Ces parcelles doivent donc être distraites (retirées) du régime forestier, de fait et à postériori.

Désignation cadastrale des parcelles :

Territoire communal	Section	Numéro cadastral	Lieu-dit	Contenance (ha)	Surface à distraire du RF (ha)
Léaz	C	1487	Entre deux Nants	0.4340	0.4340
Léaz	C	1488	Entre deux Nants	0.6560	0.6560
Léaz	C	1489	Entre deux Nants	0.4240	0.4240
<b>Total</b>				<b>1.5140</b>	<b>1.5140</b>

**Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, à l'unanimité**

**VOTE** la distraction du régime forestier pour les parcelles désignées ci-dessus



### DELIBERATION 03/2025 - AMENAGEMENT FORET COMMUNALE DE LEAZ – PERIODE 2024-2043 –

Madame la Maire invite le conseil à se prononcer sur le projet de révision de l'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L212-3 du code forestier.

Il expose les grandes lignes de ce projet qui comprend :

- Un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- La définition des objectifs assignés à cette forêt,
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur la durée de l'aménagement.

Il est précisé que la forêt est concernée par l'APPB protection des oiseaux rupestres et que la gestion préconisée applique les précautions édictées par la DDT (comme le respect des calendriers en cas de présence avérée, ...).

**Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, à l'unanimité**

- **APPROUVE** la révision de l'aménagement de la forêt communale et le programme d'actions associé,
- **DEMANDE** aux services de l'Etat l'application du 2° de l'article L122-7 du Code forestier pour cet aménagement, au titre de la législation propre à Natura 2000, aux sites classés, aux réserves naturelles,

### DELIBERATION 04/2025 - TARIF DE LA VAISSELLE CASSEE OU PERDUE

Madame la Maire explique que la délibération des tarifs de vaisselle lors de la location des salles des fêtes n'a pas été mise à jour depuis le 21 février 2011.



**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Mardi 18 mars 2025**

**Commune de Léaz**

Il est donc nécessaire de voter les tarifs qui seront appliqués lors de casse ou de perte. Après étude de la facture d'achat, elle propose d'appliquer les tarifs suivants :

<b>TARIF CASSE OU PERTE VAISSELLE LOCATION</b>			
Assiette plate	2 €	Décapsuleur	1 €
Assiette creuse	2 €	Fourchette	1 €
Assiette à dessert	2 €	Louche	7 €
Assiette à dessert en verre	5 €	Ouvre- bouteille	5 €
Bac à couverts avec couvercle	10 €	Paire de ciseaux	6 €
Corbeille à pain inox	4 €	Planche à découper	12 €
Corbeille plastique de rangement	4 €	Plat à dessert	5 €
Coupelle apéro	2 €	Plat rond creux	6 €
Coupe- pain	100 €	Plateau de service	8 €
Couteau	1 €	Pot à eau	4 €
Couteau éplucheur	2 €	Saladier	5 €
Couteau à découper petit	4 €	Tasse à café	2 €
Couteau à découper grand	15 €	Tasse à thé	2 €
Couteau à pain	6 €	Vase	3 €
Couverts à salade	6 €	Verre à eau	2 €
Couverts de service	6 €	Verre ballon	2 €
Cuillère à café	1 €	Verre coupe à champagne	2 €
Cuillère à soupe	1 €		

**Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, à l'unanimité**

- **VOTE** le tarif de la vaisselle présenté ci-dessus applicable à partir du 1<sup>er</sup> avril 2025
- **DIT** qu'un titre de trésorerie sera émis à chaque encaissement de somme relative à la vaisselle cassée ou perdue

**DELIBERATION 05/2025 - MODIFICATION DE LA REDACTION DE LA COMPETENCE INSTALLATIONS DE STOCKAGE DE DECHETS INERTES (ISDI) DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE GEX**

Madame le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L.5211-17 alinéa 2 et son article L.5216-5 ;

Vu les arrêtés préfectoraux en date du 8 mars 2019 et 23 septembre 2021 définissant les compétences de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex, notamment la compétence « Organisation et conduite d'un dispositif de gestion et de maîtrise des déchets inertes » ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Pays de Gex aggro n°2019.00154 en date du 23 mai 2019 portant modification de la rédaction de la compétence Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex ;

Vu l'article L.5211-17 alinéa 2 aux termes duquel « Ces transferts sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale. Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable. »

Considérant la notification de Pays de Gex aggro en date du 17 janvier 2025, reçue en mairie le 20 janvier 2025, de la délibération du conseil communautaire n°2019.00154 du 23 mai 2019 ayant approuvé la modification de la rédaction de la compétence Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex, en



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Mardi 18 mars 2025

Commune de Léaz

substituant à la rédaction « Organisation et conduite d'un dispositif de gestion et de maîtrise des déchets inertes », celle de « Création, aménagement, entretien et gestion d'installations de stockage de déchets inertes » ;

**Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, à l'unanimité**

- **APPROUVE** la nouvelle rédaction de la compétence Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex dans les termes suivants : « Création, aménagement, entretien et gestion d'installations de stockage de déchets inertes » ;
- **DIT** que cette délibération sera notifiée à Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex et à Madame la Préfète de l'Ain.

**DECISION**

**DECISION 01-2025 DU 9 JANVIER 2025 - ACHAT VEHICULE SERVICE TECHNIQUE**

**Le Maire de la Commune de LEAZ,**

**VU** la délibération 10/2020 du 8 juin 2020 relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,

**VU** la délibération 14/2022 du 4 avril 2022 relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal – Avenant 1,

**VU** le vol du camion du service technique la nuit du 21 au 22 novembre 2024,

**VU** que le véhicule a été retrouvé brûlé.

**VU** la déclaration de sinistre faite auprès de notre assureur Groupama pour le vol du camion.

**VU** la proposition de SERMA Poids Lourds pour un véhicule d'occasion

**CONSIDERANT**

- Le coût de la location d'un véhicule de remplacement pour le service technique.
- Le nombre limité de véhicule d'occasion aménagé en fonction des besoins du service technique.

**DECIDE**

- d'accepter la proposition d'achat du véhicule d'occasion de SERMA Poids Lourd :

Marque	IVECO
Type	35C12
Mise en service	27/05/2019
Kilomètres	27 421
Prix	32 110.00 € HT soit 38 532.00 € TTC

La dépense sera inscrite au budget 2025

**PORTE A CONNAISSANCE**

Madame la Maire expose aux conseillers municipaux, qu'un projet d'aménagement de parking avec accès piétons au Fort l'Ecluse est en cours d'élaboration par Pays de Gex Agglo.

Actuellement la parcelle A 0146 propriété de la commune (parking du Fort) est affectée à l'usage du public dans le cadre des activités au Fort l'Ecluse, lui-même propriété de Pays de Gex Agglomération. Par ailleurs les parcelles A 0251 - 1014 et 1013 propriétés de Pays de Gex agglomération en nature de voirie dénommées « route du fort » et desservant des propriétés privées (bâtie et non bâtie) sont entretenues par les services de la commune.

Il est donc opportun pour la commune de procéder à un échange afin de régulariser la domanialité de ces parcelles en les classant dans la voirie communale.

Ce transfert s'effectuera de domaine public à domaine public et sans soulte par acte administratif.

Un bornage devra être réalisé par un géomètre dont les frais seront partagés entre les deux collectivités après l'accord de principe des 2 parties.



## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Mardi 18 mars 2025

Commune de Léaz



Partie de la parcelle A0146 propriété de la commune de Léaz en nature de parking actuellement entretenue par les services de Pays de Gex Agglomération et à destination du public, notamment pour l'accès du Fort l'Ecluse. L'implantation de la voie communale desservant le lieudit le Lavoux à la gare SNCF sera revue.



Les parcelles A0251 A1013 et A1014 en nature de voirie, propriétés, de Pays de Gex Agglomération et entretenues par les services de la commune de Léaz, qui mènent au fort supérieur et desservent des propriétés privées.

Le conseil municipal donne son accord de principe pour l'échange des parcelles indiquées ci-dessus

### INFORMATIONS DIVERSES

#### COMMISSION SOCIALE

- **Bilan goûter des aînés :** Les aînés ont répondu avec enthousiasme au goûter qui leur était dédié : un événement qui a rencontré un franc succès. Le bilan est donc très favorable. Une nouvelle date est déjà envisagée.
- **Colis de Noël :** Les 83 colis de Noël ont été largement appréciés par nos aînés. Pour l'année 2025, la commission sociale a voté à l'unanimité en faveur de l'organisation d'un goûter lors de la distribution des colis aux aînés. La livraison à domicile sera maintenue pour les personnes dans l'impossibilité de se déplacer.
- **ADAPEI Vente brioches et recette :** Avec un montant récolté de 642 euros, la vente de brioches a été une belle réussite. L'ADAPEI a récupéré la recette en mairie et tient à féliciter la commission sociale pour son engagement.
- **Boîtes solidaires :** Le Secours Populaire de Valserhône tient à remercier chaleureusement les généreux donateurs pour leur engagement exemplaire. Grâce à eux, 93 boîtes solidaires ont été déposées en mairie. Une nouvelle initiative pourrait être envisagée dans le courant de l'année et la commission reste ouverte à toutes les propositions.
- **Portage des repas :** Une augmentation annoncée lors de la dernière réunion a été appliquée, portant le prix du repas à 9,45 euros. Un nouveau prestataire pourrait prochainement présenter des propositions pour le portage des repas : un sujet qui sera discuté et soumis au vote lors d'un prochain conseil municipal.  
Bourg traiteur, dont les locaux ont été détruits par un incendie le dimanche 2 février, sous-traite la préparation des repas destinés au portage.  
Une solution alternative est envisagée avec un autre prestataire.



## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Mardi 18 mars 2025

### Commune de Léaz

La commission sociale, à l'unanimité, approuve le lancement des démarches afin de proposer cette alternative aux bénéficiaires intéressés, tout en anticipant une solution durable pour l'avenir.

- **Goûter de la galette des rois du 6 janvier 2025** : l'événement a reçu d'excellents retours de la part des participants. Face à ce succès, il est proposé de reconduire cette initiative l'année prochaine.
- **Organisation repas des aînés le 26 avril 2025** : Le thème retenu pour cette édition sera L'Alsace. Les plats proposés seront : flammenkuche, backoff, ou choucroute.

### FOURNISSEUR GAZ MAISON JONAS - MAIRIE

La commune de Léaz dispose d'une cuve de gaz pour l'eau chaude et le chauffage des logements de la Maison Jonas et la mairie associée à un contrat avec Butagaz. Ce contrat arrivant à terme et suite à la rencontre du responsable clientèle de Butagaz, la commune a reconduit le contrat pour une durée de 5 ans.

Actuellement la tonne de gaz coûte de 2332.30 € HT après remise. Avec le nouveau tarif la tonne de gaz passera à 1956.30 € HT la tonne. Ce tarif est bloqué pour 2 ans.

La télémetrie permettant au prestataire de connaître le niveau de gaz et de déclencher les livraisons est facturée 50.- € HT par an.

### BIBLIOTHEQUE CONVENTION DEPARTEMENTALE

Dans le cadre du conventionnement fixant les modalités de partenariat entre le Département et la commune pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale, un entretien bisannuel a eu lieu permettant de faire le point sur le partenariat, l'évolution et l'activité générale de ce service. La bibliothèque recense 132 lecteurs réguliers. L'agent d'accueil part à la retraite le 1<sup>er</sup> mai 2025. Le recrutement d'une personne est en cours.

### LA NUIT EST BELLE

« La nuit est belle ! » revient le week-end du 11 avril 2025 pour une 5<sup>ème</sup> édition sur le thème « La culture ... de la nuit ». Pour l'occasion l'éclairage public sera éteint.

### RECENSEMENT DE LA POPULATION / INSEE

Les résultats du recensement constituent une aide essentielle pour la prise de décision en matière de politiques publiques. Toutes les réponses sont confidentielles. Les renseignements collectés ne peuvent être utilisés qu'à des fins statistiques permettant d'aider les communes pour créer les infrastructures et les équipements à vos besoins notamment toutes celles relatives aux équipements collectifs nécessaires (logements, école, petite enfance, personnes âgées, moyens de transports...).

Le résultat du recensement indique le nombre d'habitants de la commune, de ce nombre découle la participation de l'État au budget des communes. Le calcul de la DGF (dotation globale de fonctionnement) repose en grande partie sur la population totale des communes.

Nous regrettons qu'une partie des habitants de Léaz (51 foyers) n'ait pas répondu au recensement de la population.

La population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2022 en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 est de 905 habitants (estimation INSEE).

### ECOLE

Au vu des effectifs prévus pour la rentrée de septembre 2025 une ouverture de classe aura lieu.

Les inscriptions scolaires sont ouvertes jusqu'au 4 avril 2025 pour la rentrée de septembre 2025/2026.

### SDIS BILAN DES INTERVENTIONS A LEAZ

55 interventions en 2024 soit :

- 18 accidents de la circulation
- 5 incendies
- 2 opérations diverses
- 30 secours à la personne



## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Mardi 18 mars 2025

Commune de Léaz

### UNE MUTUELLE SANTE QUALITATIVE POUR TOUS

La Région lance Ma mutuelle Région Auvergne-Rhône-Alpes : elle propose aux habitants de la commune une assurance qualitative, sans conditions de revenus, sans questionnaire médical, ni limite d'âge.

Les offres sont élaborées avec 5 mutuelles partenaires dans l'objectif de garantir des tarifs attractifs, une meilleure couverture santé et de maîtriser l'évolution des tarifs.

L'inscription est possible dès à présent. Retrouvez toutes les informations nécessaires ci-dessous.

Pour toute question vous pouvez joindre **04 2800 2800** du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h – prix d'un appel local

### PANNEAUX SOLAIRES

Le mercredi 22 janvier une visite du garage communal a eu lieu avec la future centrale solaire citoyenne SoléVals. Il s'agit de faire une première évaluation de la structure en vue de poser des panneaux solaires.

SoléVals est une société coopérative d'intérêt collectif, soutenue par les collectivités, prônant une forte participation citoyenne et qui travaille pour améliorer l'autonomie énergétique du territoire dans le respect de l'environnement.

### REVISION DU PLUIH / LANCEMENT DE LA CONCERTATION

Par délibération en date du 27/03/2024, le Conseil communautaire a prescrit la révision générale du PLUIH et a fixé les modalités de concertation de ladite procédure.

Le dossier de concertation ainsi qu'un registre seront mis à la disposition du public sous format papier dans les 27 communes membres ainsi qu'au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex aux jours et heures habituels d'ouverture à partir du 10/03/2025 et pendant toute la durée de la concertation.

Ce dossier de concertation sera complété au fur et à mesure de l'avancement de la procédure.

Pendant cette durée, les observations sur le projet de révision générale du PLUIH pourront être consignées sur les registres déposés en mairies et à la Communauté d'agglomération du Pays de Gex.

### REVISION ALLEGEE N°1 DU PLUIH CONCERNANT FERNEY-VOLTAIRE

Une enquête publique se déroule du 10 au 26 mars 2025

### AGENDA

- Samedi 5 et dimanche 6 avril 2025 Représentation théâtre salle des fêtes de Léaz (Léaz Art et compagnie)
- Samedi 12 avril 2025 Soirée dansante salle des fêtes de Léaz (Léaz Swing)
- Samedi 26 avril 2025 Repas des aînés salle des fêtes de Léaz (Commission Sociale)

Prochain conseil municipal le 7 avril 2025 à 20h30

La séance est levée à 10h30

Valérie Mayor

Secrétaire



Christine Blanc

Maire